



# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 AOÛT 2024

Le vingt-trois août deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le huit août deux mille vingt-quatre.

**Membres présents :** M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ, M. Mathieu BRETON, M. Alexandre MOYOU, M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

**Membres absents :** /

**Secrétaire de séance :** M. Hervé LOUSSAUT

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2024

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

03/07/2024	EQUIPCLUB	930,38 €	1 116,46 €	Remise en état de l'abri de touche - suite vandalisme
04/07/2024	PLOMBELEC	726,59 €	871,91 €	Travaux atelier municipal
10/07/2024	4m	35,20 €	42,24 €	Reparation carreau - suite tentative d'effraction - Maison Quesseveur
10/07/2024	SYNCHRONICITY	156,02 €	187,22 €	Reparation jeux
15/07/2024	CYBSTORES	109,09 €	130,91 €	Remplacement d'une pièce du store interieur de la cantine
23/07/2024	CYBSTORES	96,75 €	116,10 €	Achat lot de 3 pièces de remplacement sur store
18/07/2024	COLAS	14 978,00 €	17 973,60 €	Travaux Pont Ar Minihy

### Délibération n°2024/26

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

*Rapporteur : Claude Siche*

La commission finances s'est réunie le 10 juillet 2024 pour travailler à la répartition des subventions allouées aux associations. Pour rappel, une enveloppe de 10 000 € est prévue au budget.

Il est précisé que la réception par la mairie d'une demande de subvention de la part de l'association est un préalable, ainsi, aucune aide ne pourra être versée sans que la mairie n'ait reçu un courrier accompagné du dernier bilan comptable.

Il est demandé aux conseillers municipaux qui sont membres d'un bureau associatif de quitter la séance lors des débats et du vote de la subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** les montants des subventions aux associations pour l'année 2024, fixés et délibérés comme suit :

	Association	Proposition de subvention 2024	Membres ayant quitté la séance lors des débats et du vote (intéressés à l'affaire)	Vote
Animation Culturelle et Festive	<b>Amicale des Retraités</b>	250 €	Jean-Claude Salaun Annie Pailier	13 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Cinéma Le Douron	100 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Comité des Fêtes PLOUEGAT-GUERRAND</b>	350 €	Annie Pailier Jean-Claude Salaun	13 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Comité des Fêtes PONT-MENOU</b>	100 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Le Chemin du Livre</b>	1 841 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Son ar Mein	250 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Pleins feux dans le tregor	100 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Génération loisirs</b>	450 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
Intérêt général et caritatif	Abeilles du Pays de Morlaix	50 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Amicale des employés communaux</b>	150 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Enfance et Partage	50 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Les Restos du Cœur	150 €	Renaud de Clermont-Tonnerre	14 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Lutte contre les frelons asiatiques (pour les particuliers) *	200 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Présence et écoute	100 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Rêves de clown	50 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	<b>Saint Hubert</b>	100 €	Hervé Loussaut	14 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Secours catholique	150 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Secours Populaire	150 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Solidarité paysans	100 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	Ulamir - section chemins	1 300 €	Renaud de Clermont-Tonnerre Bertrand Regnault, Brigitte Lozac'h	12 Pour 0 Contre 0 Abstention

	Association	Proposition de subvention 2024	Membres ayant quitté la séance lors des débats et du vote (intéressés à l'affaire)	Vote
Jeunesse, Sport et Scolaire	Amicale Laïque	450 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	CMJ / Ulamir	240 €	Renaud de Clermont-Tonnerre Bertrand Regnault, Brigitte Lozac'h, Annie Paillet	11 Pour 0 Contre 0 Abstention
	FSE collège Lanmeur	200 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	OCCE Ecole Primaire - Subvention annuelle	1 250 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
		400 €		
	Participation pour voyages d'études de la 6ème à la 3ème*	500 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
	USLPG : Union Sportive Lanmeur Plouégat-Guerrand	1 083 €	/	15 Pour 0 Contre 0 Abstention
<b>Total</b>		<b>10 114 €</b>		

En gras : associations communales  
\* provisions

La subvention annuelle est accordée à l'école primaire pour un montant total de 2 500 € mais sera répartie comme telle :

- 1 250 € en fin 2024
- 1 250 € en début 2025.

Cette subvention est accordée pour un projet de voyage scolaire à la forêt de Brocéliande prévu du 5 au 7 mars 2025.

### Délibération n°2024/27

#### TARIFS COMMUNAUX 2024-2025

Rapporteur : Claude Siche

La commission finances, qui s'est réunie le 10 juillet 2024, propose d'augmenter les tarifs communaux de la manière suivante (arrondi à l'entier le plus proche) :

- . Pour les prestations cimetièrè : de 3%
- . Pour les locations de salles : de 2% pour les résidents communaux et de 4% pour les résidents extérieurs
- . Pour les locations verbales des terrains agricole : de 2%
- . Pour les prestations périscolaires : de 2%

#### Cimetièrè :

Prestation Cimetièrè		2023-2024	Proposition 2024-2025	
Concession	Concession simple 30 ans	437,00 €	450,00 €	
	Grande concession 30 ans	645,00 €	664,00 €	
	Concession cavurne 30 ans	437,00 €	450,00 €	
Colombarium	Murs A et B	Concession 15 ans	541,00 €	557,00 €

		Concession 30 ans	858,00 €	<b>883,00 €</b>
	Mur C	Concession 30 ans	645,00 €	<b>664,00 €</b>
	Jardin du Souvenir avec plaque - 30 ans		116,00 €	<b>119,00 €</b>
<b>Caveaux d'avance *</b>	Caveau 6 places - emplacement F		1 595,83 €	<b>1 595,83 €</b>
	Caveau 9 places - emplacement F		2 392,83 €	<b>2 392,83 €</b>
	Caveau 2 places - emplacement G		1 100,00 €	<b>1 100,00 €</b>
	Caveau 4 places - emplacement G		1 400,00 €	<b>1 400,00 €</b>
	Caveau 6 places - emplacement G		1 680,00 €	<b>1 680,00 €</b>
	Cavernes - emplacement G		325,00 €	<b>325,00 €</b>

### Salles communales :

Bâtiment	Prestation	Base	2023-2024	Proposition 2024-2025
<b>MILLE CLUB</b>	Associations communales : deux manifestations gratuites par an		Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Caution		200,00 €	<b>200,00 €</b>
	Résidents Communaux	journée (du lundi au jeudi)	133,00 €	<b>136,00 €</b>
		week-end	189,00 €	<b>193,00 €</b>
	Résidents Extérieurs	journée (du lundi au jeudi)	250,00 €	<b>260,00 €</b>
		week-end	306,00 €	<b>318,00 €</b>
	Forfait chauffage du 01/11 au 31/03		55,00 €	<b>55,00 €</b>
<b>Espace GUILLAUME LE JEAN</b>	Associations communales : deux manifestations gratuites par an		Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Caution		1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
	Résidents Communaux	journée (du lundi au jeudi)	321,00 €	<b>327,00 €</b>
		week-end	505,00 €	<b>515,00 €</b>
	Résidents Extérieurs	journée (du lundi au jeudi)	474,00 €	<b>493,00 €</b>
		week-end	699,00 €	<b>727,00 €</b>
		Cafés d'enterrement		50,00 €
	Forfait chauffage du 01/11 au 31/03		80,00 €	<b>80,00 €</b>
<b>MILLE CLUB / SALLE GUILLAUME LE JEAN</b>	Refacturation des travaux de réparation et de remise en état après les locations (pour les petits accidents qui ne justifient pas la retenue de la caution)		25 €/h + coût des fournitures	<b>25 €/h + coût des fournitures</b>

## Prestations diverses

Prestations Diverses		Base	2023-2024	Proposition 2024-2025	Membres intéressés
Locations Verbales	Délaissé de Pont-Menou		22,00 €	22,00 €	Hélène Tassel et Hervé Loussaut quittent la séance
	Terrain Agricole	L'hectare	191,00 €	195,00 €	
Droits de Place	Ventes au déballage abonnement	Le mètre linéaire	0,50 €	0,50 €	
	Ventes au déballage passagers ou volants	Le mètre linéaire	1,00 €	1,00 €	
	Marché hebdomadaire abonnement	le mètre linéaire	0,50 €	0,50 €	
	Taxis	Forfait annuel	55,00 €	55,00 €	
Photocopies	A4 NB	La feuille	0,30 €	0,30 €	
	A3 NB	La feuille	0,35 €	0,35 €	
	A4 couleur	La feuille	0,35 €	0,35 €	
	A3 couleur	La feuille	0,40 €	0,40 €	

## Services périscolaires

Cantine scolaire	2023-2024			2024-2025	
	QF	1 enfant	Tarif réduit à partir du 3ème enfant	1 enfant	Tarif réduit à partir du 3ème enfant
Repas enfant	0-1000	1,00 €		1,00 €	
	1001-1600	3,00 €	1,55 €	3,05 €	1,60 €
	1601 et +	3,30 €	1,70 €	3,35 €	1,75 €
Repas enseignant/visiteur	5,00 €			5,10 €	
<b>Garderie scolaire</b>					
Matin – 07H30 à 08H50 (1)		1,80 €		1,85 €	
Matin – 08H30 à 08H50 (1)		0,95 €		1,00 €	
Soir – 16H30 à 18H45 (1)		3,40 €		3,45 €	
Soir – 16H30 à 17H30 avec goûter		1,75 €		1,80 €	
Soir - après APC sans goûter		1,60 €		1,65 €	

(1) Demi-tarif applicable à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions de tarifs pour une application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix**

Sophie BELLEC relève le retard de prélèvement des factures de cantine du mois de mai et juin lié à un dysfonctionnement informatique. Le prélèvement a eu lieu au mois d'août afin de régulariser la situation.

Vote à part pour les **tarifs des locations verbales** :

Hélène Tassel et Hervé Loussaut, intéressés à l'affaire quittent la séance,

**POUR : 13 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix**

### **Délibération n°2024/28**

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Rapporteur : Renaud de Clermont-Tonnerre

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-29 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 442-5-1, L.442-5-2, R. 442-44, R.442-47 et R.442-44-1 lesquels prescrivent la prise en charge obligatoire par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles du premier degré sous contrat d'association avec l'État ;

Vu les articles L. 212-8 et R. 212-21 du code de l'éducation qui imposent à la collectivité de participer financièrement à la scolarisation des enfants résidants sur son territoire lorsque leur inscription est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées, cités dans ces articles ;

Considérant le courrier sollicitant la participation de la commune aux frais de fonctionnement d'un élève de CM1 résidant à Plouegat-Guerrand, pour un montant de 712,16 €, reçu en mairie le 23 avril 2024, de l'école Saint-Joseph qui est associée au service public d'éducation par contrat d'association à l'Etat ;

Considérant le courrier reçu en mairie le 26 juillet 2024, de l'école Corentin Caër, sollicitant la participation de la commune aux frais de fonctionnement d'un élève accueilli dans un dispositif d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), résidant à Plouegat-Guerrand, pour un montant de 712,16 € ;

Claude SICHE explique le caractère obligatoire de ces participations, car il s'agit d'élèves scolarisés en classes spécialisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Corentin Caër et Saint-Joseph de Morlaix pour l'année 2023/2024,
- **Précise** que le montant de ces participations financières sera égal au montant demandé par chaque établissement, soit 712,16 par élève pour l'année 2023/2024.

**POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix**

## **Questions diverses :**

- **Animaux sauvages morts sur la route**

Renaud de CLERMONT-TONNERRE souhaite, avant tout, remercier Hervé LOUSSAUT pour s'être occupé du sanglier mort sur la route départementale traversant Plouegat-Guerrand lundi dernier. Cependant, Hervé LOUSSAUT demande de trouver une solution pour ces animaux sauvages et précise, qu'en aucun cas, cette responsabilité est à la charge des agriculteurs.

Ainsi, Renaud de CLERMONT-TONNERRE ajoute que la DIR et le département refusent de s'occuper de ces affaires et l'intercommunalité ne prend pas en charge les animaux pesant au-delà de 40 kilogrammes.

Yvan PELLE précise qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat.

- **Point sur les accidents de la route aux quatre chemins**

Renaud de CLERMONT-TONNERRE signale les accidents qui ont récurrentement lieu au carrefour des quatre chemins, au croisement de la route départementale n°786 et de la voie communale n°1. Une discussion avec les services du département permettra de trouver une solution. Les solutions envisagées sont la mise en place d'un rond-point ou de stops.

- **Point sur les inscriptions à l'école pour la rentrée 2024/2025**

Claude SICHE déclare qu'un effectif de 60 élèves est attendu pour l'année scolaire 2024/2025.

- **Recrutement d'un nouvel agent à l'école**

Claude SICHE annonce une modification au niveau des agents de l'école. En effet, Madame Le Brouder Gaëlle remplacera Madame Illien et rejoindra l'équipe périscolaire le 30 août 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.